



HAL
open science

Politique linguistique et politique culturelle de la France en Afrique subsaharienne

Jean-Marc Leveratto

► **To cite this version:**

Jean-Marc Leveratto. Politique linguistique et politique culturelle de la France en Afrique subsaharienne. La politique linguistique de la France dans le monde, May 2019, Wuhan, Chine. hal-03201788

HAL Id: hal-03201788

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03201788v1>

Submitted on 19 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Politique linguistique et politique culturelle de la France en Afrique Subsaharienne

Jean-Marc Leveratto, Université de Lorraine, 2L2S

L'action culturelle de la France en Afrique possède un statut particulier par rapport à celle qu'elle mène dans d'autres continents, qu'il s'agisse de l'Europe, de l'Asie ou de l'Amérique ou de l'Océanie. Elle s'inscrit en effet dans la continuité d'une administration coloniale, celle du 2^{ème} empire colonial français, qui s'est édifié territorialement à partir de la fin du XIX^e siècle, sur les restes — le Sénégal — du 1^{er} empire colonial bâti par les rois de France avant la Révolution française :

En Afrique subsaharienne, le processus de construction de ce 2^{ème} empire colonial s'enclenche en 1854 avec la conquête du Sénégal par le général Louis Faibderbe¹.

Saint-Louis du Sénégal, devient en 1895, la capitale de l'*Afrique occidentale française* (AOF), un « gouvernement général » regroupant d'abord les 5 colonies : Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey (aujourd'hui Bénin), puis en 1911 le Niger et en 1918 la Haute-Volta (aujourd'hui : Burkina Faso).

Par ailleurs, entre 1910 et 1958 se constitue un second « gouvernement général », l'*Afrique équatoriale française* (AEF) dont la capitale est Brazzaville. Elle regroupe le Gabon, le Congo français (aujourd'hui République du Congo), l'Oubangui-Chari (aujourd'hui République Centre Africaine) et le Tchad.

Chaque colonie est dirigée par des administrateurs, dotés de tous les pouvoirs et de toutes les responsabilités (police, justice, éducation, santé, développement économique...) qui gouvernent les « sujets » indigènes de l'Empire par l'intermédiaire des chefs coutumiers et d'une élite locale ayant bénéficiée d'une alphabétisation en français et « utilisée comme "auxiliaire" de la colonisation »².

L'*Union Française* créée à la conférence de Brazzaville de 1946 intègre à la « tutelle française » dans anciennes colonies, les territoires associés du Togo et du Cameroun.

De ce fait, l'indépendance accordée par la France, de 1958 à 1960, à l'ensemble de ses anciennes colonies et pays sous tutelle (comme le Cameroun) de l'Afrique subsaharienne n'a pas pour autant fait disparaître les liens privilégiés qui s'étaient établis entre l'administration coloniale et les élites locales qui lui servaient d'auxiliaires pour instaurer et maintenir l'ordre colonial. Bénéficiant d'une alphabétisation en Français et ayant eu, pour certains, la possibilité d'accéder, grâce à elle, à des études secondaires et supérieures, les membres de cette élite constituèrent en effet le premier personnel politique et administratif des nouveaux Etats. Ils contribuèrent ainsi à l'intégration de leurs jeunes nations à l'espace linguistique de la francophonie, en adoptant le français comme langue officielle d'enseignement et d'information publique.

Le français est une langue officielle dans les états africains suivants :	Pays membres de l'Empire colonial français en Afrique subsaharienne (en gras)
<ul style="list-style-type: none"> • Bénin • Burkina Faso • Burundi • Cameroun • Comores • Côte d'Ivoire • Djibouti • Gabon 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénin (à l'époque Dahomey : 1895-1960) • Burkina Faso (Haute-Volta : 19898-1960) • Burundi (Belgique : 1919-1962) • Cameroun (sous tutelle : 1919-1960) • Comores (Océanie : 1841-1946 -1975) • Côte d'Ivoire (1895-1960) • Djibouti (Océanie : 1862-1977) • Gabon (1843-1960)

¹ Cf. Catherine Coquery-Vidrovitch, *Petite histoire de l'Afrique*, Paris, La découverte, 2016, p. 164.

² Ibid. p. 181.

<ul style="list-style-type: none"> • Guinée • Guinée équatoriale • Madagascar • Mali • Niger • République centrafricaine • • République démocratique du Congo • • République du Congo • • Rwanda • Sénégal • Seychelles • Tchad • Togo 	<ul style="list-style-type: none"> • Guinée (Guinée Française : 1893-1958) • Guinée équatoriale (Espagne : 1778-1968) • Madagascar (Océanie : 1896-1960) • Mali (Soudan français : 1857-1960) • Niger (1897-1960) • République centrafricaine (Oubangui-Chari : 1889-1960) • République démocratique du Congo (Belgique : 1885-1908-1960) • République du Congo (Congo français puis Moyen Congo : 1891-1960) • Rwanda (Belgique : 1919-1962) • Sénégal (1626-1960) • Seychelles (Océanie : 1756-1810) • Tchad (1895-1960) • Togo (1919-1960)
--	--

Bref, l’Afrique subsaharienne francophone — soit les anciennes colonies françaises et belges — constitue un cadre original de l’action culturelle de la France. Il s’agit en effet d’un espace géopolitique dans lequel la promotion linguistique du Français résulte de l’action des Etats africains qui l’ont adopté, après leur indépendance, comme langue officielle et pas simplement de dispositifs mis en place et financés par l’Etat français ou soutenus par elle — l’Alliance Française — pour assurer la diffusion de cette langue à l’étranger. Il s’agit, en même temps, d’un espace géopolitique où cette promotion du Français est contrariée par l’existence dans chaque pays d’une multiplicité de langues d’usage, dont certaines ont le statut de langues nationales et par une alphabétisation encore incomplète de la population. C’est dire que la pratique de la langue française y résulte à la fois du fonctionnement des institutions scolaires et des médias locaux et des dispositifs mis en place par l’État Français ou avec son soutien pour promouvoir la langue française

1. L’organisation du « rayonnement culturel » de la France en Afrique

L’action culturelle de l’Etat Français dans le monde est organisée et gérée principalement par le Ministère des Affaires Etrangères, comme le confirme ce tableau :

Ministères impliqués dans l’action culturelle extérieure de la France en 2004 (en millions d’euros)³

Ministères	Dépenses engagées
Affaires étrangères	1, 100, 02
Culture et communication	31,48

³ Belmond Nicaise Mpegna, *La politique française de coopération culturelle en Afrique. L’exemple du Cameroun*, Paris, L’harmattan, 2014, p. 199.

Education nationale	118,91
Equipement, transports et logements	46,40
Jeunesse et sport	1,99
TOTAL	1,298,80

Cette action combine, depuis la seconde guerre mondiale, deux types d'activité, promotion culturelle et enseignement du français. Elles sont mises en œuvre par deux réseaux d'établissements, celui des Instituts français — qui sont des « services extérieurs » du Ministère des Affaires Etrangères — et celui des Alliances françaises, qui sont des associations culturelles autonomes, dépendantes du mécénat, qui relèvent du privé et, donc, du droit local du pays où elles sont implantées.

- Les *Instituts français* représentent aujourd'hui, selon les chiffres officiels, 100 établissements culturels disséminés dans le monde. Dénommés jusqu'en 2010, « Centres culturels français », ils ont hérité de leurs missions, soit a) « l'enseignement de la langue française, b) « la diffusion et la programmation culturelle », c) « la documentation et l'information sur la France », et pour certains d'entre eux d) « la coopération linguistique et éducative ». Yves Daugé, dans son rapport parlementaire de 2001 sur le fonctionnement de ce réseau, relève conjointement la régression de l'enseignement du français dispensé par ces établissements du fait « de la priorité aujourd'hui accordée à la langue anglaise », et l'importance de leur mission de diffusion culturelle « dans les pays francophones à faibles revenus, notamment « en Afrique francophone », où l'institut français joue un « rôle primordial [...] en tant qu'animateur de la vie culturelle locale et découvreur de talents »⁴. Ce rapport a ainsi contribué à recentrer l'activité de ces établissements sur l'organisation d'événements culturels, servant à promouvoir la création contemporaine française et francophone pour tous les publics (à commencer par le jeune public) et la coopération culturelle, intellectuelle et audiovisuelle entre professionnels. Certes, les instituts français assurent une mission d'information sur l'enseignement supérieur français auprès des étudiants et enseignants étrangers et proposent des cours de la langue française, mais ceci a cessé d'être leur priorité.
- Les *Alliances françaises* qui dispensent avant tout des cours de français. La première Alliance française a été créée en 1893, avec pour mission de promouvoir la langue française dans le monde. Depuis, les Alliances françaises se sont multipliées. Elles représentent, en 2019, selon les chiffres officiels, 834 implantations dans 132 pays, et accueillent 470 000 personnes chaque année, prises en charge par 14 400 collaborateurs. Bernard Commelyn, le secrétaire général de l'*Alliance Française* — la fondation créée en 2007 pour animer l'ensemble du réseau mondial —, insiste dans un entretien récent sur son autonomie par rapport au gouvernement français. Il souligne qu'il s'agit d'une « structure non étatique », et que « les alliances françaises ne sont françaises qu'en France ». Il peut ainsi caractériser ce réseau d'établissements d'enseignement de la langue française — comme « la plus importante ONG culturelle au Monde », précurseur de ce qu'on appelle aujourd'hui le « soft

⁴ Yves Daugé, *Rapport d'information sur les centres culturels français à l'étranger*, 2001

power »⁵. C'est cependant faire oublier son lien historique avec la politique de construction de l'empire colonial français — elle a été créée en 1883 « pour promouvoir la langue française dans les colonies et à l'étranger » — et sa prise en charge *de facto*, une fois cet empire colonial disparu, par le Ministère des affaires étrangères. Les Alliances françaises constituent bien, de ce point de vue, un outil de la politique culturelle extérieure de l'État Français — le Ministère des Affaires Étrangères se chargeant de la nomination et du financement des directeurs d'alliance françaises. Cette instrumentation est confirmée par les débats parlementaires en cours sur une possible fusion des instituts français et des alliances françaises.

Ces deux équipements culturels constituent donc une infrastructure très conséquente pour l'action culturelle à l'étranger, infrastructure qui singularise l'État français par rapport aux autres États démocratiques, comme le soulignent les spécialistes des sciences politiques. En effet :

« la France est le seul pays démocratique qui conduise sa politique culturelle extérieure au travers de structures [...] spécifiques, et y consacre une part significative du budget de l'Etat. Depuis la fin du XIXe siècle s'est construit [...] un édifice administratif spécifique, doté de fonds publics et voué au développement d'une implantation culturelle française à l'étranger et à sa gestion »⁶. Simple « Service des œuvres » du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'à la seconde guerre mondiale, il s'est transformé, en 1945, en « Direction des affaires culturelles » à l'étranger, puis, suite à la décolonisation, en 1967, en « Direction des relations culturelles, scientifiques et techniques ». Ainsi s'est constituée un édifice administratif — dont le budget absorbait, de 1960 à 1980, 53% du budget du quai d'Orsay — « responsable de la diffusion de la langue et de l'enseignement du français à l'étranger, des échanges artistiques, de la coopération scientifique et technique, d'une large partie de la coopération au développement, de l'audiovisuel extérieur »⁷.

Si, pour cette spécialiste, la politique culturelle de la France a évolué la fin du XIXe siècle, « la doctrine de l'intervention directe de l'État dans [cette] politique culturelle extérieure est un postulat officiel pratiquement immuable au fil des années et partagé par tous les acteurs administratifs »⁸. La fin de la colonisation n'a pas remis en cause cette doctrine. Elle lui apporté, au contraire, à partir de 1960, une justification alternative, celle de la défense et de la promotion de la « francophonie » en tant que fondement d'une « communauté spirituelle »⁹. L'enseignement du français en tant que moyen de défense et de promotion de la diversité culturelle constitue ainsi encore aujourd'hui un moyen privilégié de légitimation de cette intervention directe de l'État dans la politique culturelle de la France. La création de *l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger* (AEFE) — chargée du suivi et de l'animation du réseau des 492 établissements d'enseignement du français à l'étranger relevant de l'Éducation

⁵ Baudouin Eschapaspe, « Révolution culturelle à l'Alliance française », Le Point International, 6/02/2019, https://www.lepoint.fr/monde/revolution-culturelle-a-l-alliance-francaise-06-02-2019-2291862_24.php

⁶ Marie-Christine Kessler, « La diplomatie culturelle », in Thierry Balzacq, Frédéric Charillon, Frédéric Ramel, *Manuel de diplomatie*, Paris, Presses de SciencesPo, 2018, p. 263-274, p. 266.

⁷ *ibid.*

⁸ *ibid.*

⁹ L'expression est de Léopold Sedar Senghor, le premier chef de l'Etat sénégalais et le promoteur à partir de 1960, de la notion de francophonie en tant que « la communauté spirituelle des nations qui emploient le français soit comme langue nationale, soit comme langue officielle, soit comme langue d'usage », « Le français, langue de culture », *Esprit*, Nouvelle Série, Novembre 1962, p. 837-844.

nationale¹⁰ — et, son placement sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères en témoignent.

En Afrique, comme dans les autres continents, la politique linguistique extérieure mis en œuvre par l'État français combine donc l'action des Instituts français et des Alliances françaises d'un côté, et celle des établissements scolaires gérés ou conventionnés par l'AEFE de l'autre, même si, une partie du public de ces établissements — environ 1/3 — est constitué par les enfants des résidents français. La particularité de l'Afrique subsaharienne apparaît bien, cependant, dans le décalage entre l'importance potentielle du public francophone concerné, et la faiblesse relative de l'infrastructure de la promotion de la langue et de la culture française. Le niveau de vie très faible de la population réserve *de facto*, en raison des frais de scolarité très élevés, l'inscription dans un lycée français aux seuls enfants des classes supérieures africaines. Alors que la république démocratique du Congo est le pays de langue officielle française le plus peuplé au monde, devant la France, il ne compte que deux lycées français, l'un à Kinshasha, l'autre à Lumumbashi. Par ailleurs, l'incendie en 2004 du Lycée Français Jean Mermoz d'Abidjan (Côte d'Ivoire) par des manifestants protestant contre la destruction par l'armée française de l'aviation ivoirienne, nous rappelle le contexte particulier que constitue la « Françafrique », c'est-à-dire les interventions militaires régulières de l'État Français dans ses anciennes colonies, avec lesquelles il conserve une relation économique et politique privilégiée, dénoncée par beaucoup comme une forme de « néo-colonialisme »¹¹. Le fait que le gouvernement ivoirien ait reconstruit à ses frais et ré-ouvert, en 2015, ce lycée confirme en même temps l'attachement des pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie, à la promotion de la langue française. Celle-ci a été en effet adoptée, comme on l'a vue, en tant que langue officielle par la plupart des anciennes colonies françaises d'Afrique subsaharienne.

2. Les politiques linguistiques des Etats de l'Afrique Francophone Subsaharienne

Denis Turcotte, dans son étude de la politique linguistique en Afrique francophone¹², éclaire les « raisons historiques, politiques, culturelles et économiques » de cette décision des anciennes colonies françaises de maintenir, après l'indépendance, le français comme langue officielle.

— Le caractère opérationnel du français dans le domaine administratif et juridique et l'impraticabilité des langues vernaculaires :

Sous la domination coloniale française, « les langues africaines ont été tenues systématiquement à l'écart et seul le français a pu bénéficier d'un statut officiel »

Il était la langue de l'administration, de l'enseignement, de la justice — les langues vernaculaires étaient interdites, dans l'enseignement, sous peine de sanction — alors que ces langues vernaculaires posaient le problème de l'absence d'écriture, de patrimoine littéraire, de terminologie scientifique et technologique qui les rendaient

¹⁰ Ces établissements ont accueilli en 2017 342 000 élèves, dont 36 % de Français, dans 137 pays. Ils sont, pour 74 d'entre eux gérés directement par le Ministère des Affaires Etrangères.

¹¹ Belmond Nicaise Mpegna, *La politique française de coopération culturelle en Afrique. L'exemple du Cameroun*, op. cit., p. 220.

¹² Denis Turcotte, *La politique linguistique en Afrique francophone. Une étude comparative de la Côte d'Ivoire et de Madagascar*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1981

inopérantes immédiatement. De manière compréhensible, « confrontés à l'urgence des problèmes socio-économiques les nouveaux dirigeants ivoiriens, comme tous leurs homologues africains, ont choisi la langue la plus immédiatement disponible et opérationnelle, la langue du colonisateur »¹³.

— **Le français constituait en même temps un outil de communication scientifique et technique et une « langue de culture » :**

Pour les nouveaux dirigeants africains, le français était « un excellent instrument de communication et de culture. Il permettait l'extension rapide de l'instruction à tous les niveaux. De plus, il favorisait la promotion technologique dans tous les domaines et il assurait le succès des plans économiques ». Enfin, comme l'exprimait le ministre de l'éducation nationale de la Côte d'Ivoire, J. Guédé Lorougnou, en 1971, il constituait un moyen, au-delà, de se forger une identité culturelle propre et « sans renier les acquis d'une vie culturelle commune de plus d'un demi-siècle, d'utiliser ce véhicule universel qu'est la langue française pour nous ouvrir à toutes les civilisations à partir évidemment de notre « essence ivoirienne » »¹⁴. Cette idée du français comme « langue de culture » défendue par Léopold Sedar Senghor, le premier dirigeant du Sénégal, dès 1962 est ce qui a justifié la création de l'Organisation Internationale de la Francophonie en 1970¹⁵. Dans une perspective postcoloniale, l'adoption du français par les jeunes États devenus indépendants offrait la possibilité d'établir « un concert des nations francophones », c'est-à-dire de maintenir des « relations privilégiées avec les pays occidentaux francophones » (les anciens colonisateurs) d'un côté, et d'en nouer avec des « pays voisins » (les anciens colonisés) de l'autre, dans une optique de solidarité « panafricaine ».

— **Le moyen surtout de dépasser les particularismes locaux et d'éviter les conflits interethniques**

« Le maintien de la langue française comme langue officielle apparaissait aussi et surtout comme un moyen puissant de neutraliser les particularismes locaux et de fondre des groupes ethniques rivaux en une seule nation ». Philippe Yacé, président de l'assemblée nationale ivoirienne, célébrait ainsi, en 1976, le français comme un « facteur d'unité », un « facteur de cohésion », un outil du processus de « construction nationale » qui a « favorisé le regroupement de nos quelques cent ethnies »¹⁶. C'est ce qui a justifié le refus initial de l'ensemble des pays africains d'introduire dans l'enseignement une langue vernaculaire¹⁷. Elle impliquait de privilégier officiellement une des langues

¹³ Ibid. p. 65

¹⁴ Ibid. p. 66

¹⁵ Le 20 mars 1970, sous l'impulsion des présidents Léopold Sédar Senghor (Sénégal), Hamani Diori (Niger), Habib Bourguiba (Tunisie) et du Prince Norodom Sihanouk (Cambodge), 21 pays signent à Niamey, au Niger, un traité pour la création d'une organisation intergouvernementale francophone : *l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)*. Cette agence — qui deviendra l'OIF en 2005, a pour objectif de « promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres et d'intensifier la coopération culturelle et technique autour d'une langue commune : le français ».

¹⁶ Ibid

¹⁷ À l'exception de la Guinée qui, sous la présidence de Sékou Touré, organise « 4 campagnes d'alphabétisation [...] en 8 langues nationales » de 1962 à 1973, et met en place à partir de 1968 un « enseignement [...] donné entièrement dans la langue régionale, c'est-à-dire une des 8 langues nationales retenues, en première année de primaire ». Du fait de l'« échec relatif » de cette politique linguistique, à la mort de Sékou Touré en 1984, « les nouveaux dirigeants décident d'en revenir à un enseignement

d'usage au détriment des autres, par exemple, en Côte d'Ivoire, le *dioula* aux dépens du *baoulé*, du *bété* ou du *sénoufo*.

Il est notable, cependant, que l'on a assisté rapidement au fur et à mesure du développement de la scolarisation dans les pays africains francophones à une montée de la contestation de l'enseignement du français et à une pression pour la normalisation de la scolarisation en certaines de ces langues nationales. C'est ce que constatait, dès les années 70, une étude de la scolarisation en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Togo. Selon son auteur, en effet, « c'est surtout des classes sociales les plus touchées par la scolarisation en français qu'émanent les plus vives revendications pour le développement et l'usage écrit des langues maternelles considérées comme l'élément primordial de la personnalité négro-africaine »¹⁸. Ceci marque le début de la « querelle de l'enseignement en français » dans les pays de l'Afrique francophone. Comme le rappelle la tribune récente d'un expert, cette querelle porte sur le maintien de l'enseignement du français en même temps que celui des langues africaines, dès lors qu'un consensus s'est dégagé aujourd'hui, au sein de l'OIT sur la nécessité « de l'utilisation des langues maternelles dans les systèmes éducatifs subsahariens, actuellement souvent en français seulement »¹⁹. Certains voient, en effet, dans cette utilisation des langues maternelles une simple méthode pédagogique, facilitant l'apprentissage des bases de la lecture en général et du français en particulier. D'autres la conçoivent à l'opposé comme un moyen d'éliminer peu à peu le français comme langue officielle, de le confiner à un rôle international, voire de le remplacer par l'anglais ou l'arabe. Cette prise de position idéologique assimile le français à la langue « coloniale » dont il faut se débarrasser pour pouvoir affirmer son identité nationale. Elle se heurte *de facto* aux mêmes problèmes que ceux qui ont justifié l'adoption, au moment de l'indépendance, du français comme langue officielle.

Le cas du Sénégal est particulièrement intéressant. Il fait partie, selon la typologie du linguiste Pierre Alexandre, des « États linguistiquement hétérogènes mais possédant une ou plusieurs langues africaines dominantes » par opposition aux « États à forte hétérogénéité linguistique », comme la Côte d'Ivoire²⁰. Mais cette langue dominante — le Wolof qui est la langue la plus importante comme langue maternelle ou de communication quotidienne — n'est pas « immédiatement utilisable » car il pose la question de sa transcription, qui peut être en caractères latins ou arabes (le wolofar). Outre les tensions religieuses — entre Islam traditionnel, Islam wahabite et minorité chrétienne — qu'entraîneraient le choix d'une transcription plutôt qu'une autre, la bibliothèque (au sens des textes littéraires, administratifs, juridiques, techniques et scientifiques) à laquelle le wolof permet d'accéder est très réduite, sans comparaison aucune avec celle à laquelle le français donne accès.

En Côte d'Ivoire, comme on l'a vu, aucune langue nationale n'est majoritaire, et du fait de la scolarisation et de l'urbanisation, le français est devenu la langue familiale de la plus grande partie de la population d'Abidjan, les langues ivoiriennes restant les langues utilisées dans les villages et pour les communications informelles. Comme au Gabon,

uniquement en Français ». Cf. « Le cas de la Guinée » in Louis-Jean Calvet, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Pluriel, 1999, 176-180 (ed. originale 1987)

¹⁸ Laurent Duponchel, *Le Français en Côte d'Ivoire, au Dahomey et au Togo*, 1974, Université d'Abidjan

¹⁹ Cf. Yves Montenay, « Afrique : la querelle sur l'enseignement en français rebondit ! », consultable sur <https://www.contrepoints.org/2018/04/12/313837-faut-il-enseigner-le-francais-en-afrique>

²⁰ Pierre Alexandre, *Langues et langages en Afrique Noire*, Paris, Payot, 1967.

donc, la plupart des membres de la population des villes considèrent le français comme « leur » langue du fait de son usage familial et social²¹.

Donc, si le décalage entre le français en tant que langue officielle et langue d'enseignement, et les langues nationales servant de communication quotidienne à une partie de la population justifie la généralisation d'une scolarisation dans la langue maternelle des élèves, elle ne conduit pas à une remise en cause du maintien de l'enseignement du français. Ce *statu quo* s'explique par des raisons tout à la fois techniques et sociologiques, la maîtrise du français représentant un moyen de promotion sociale et culturelle pour les classes moyennes urbaines des pays de l'Afrique francophone.

3. Les classes moyennes en Afrique subsaharienne et leur rapport à la culture française

La possibilité d'utiliser la catégorie de « classe moyenne » pour décrire l'évolution sociodémographique de la population africaine est contestée par les spécialistes, pour lesquels elle tend à masquer la faiblesse du développement économique sur ce continent. Toutefois, même les économistes les plus critiques admettent le développement de classes urbaines dotées d'un certain pouvoir d'achat, permettant à ses membres de satisfaire des besoins dits secondaires, à la différence de la majeure partie de la population. Elles sont les héritières de la « petite bourgeoisie d'instituteurs, de bureaucrates et de commis » qui s'est constituée dans les pays africains entre les deux guerres mondiales et a « fait le lien, d'une part entre le milieu européen et l'élite africaine et, d'autre part, les paysans exaspérés par leur misère ou, dans les centres urbains, la masse prolétarisée »²².

L'économiste Dominique Darbon identifie ainsi, au sein de la plupart des sociétés africaines, une catégorie sociale « intermédiaire », essentiellement urbaine, dans laquelle il distingue trois segments :

« **Le segment intermédiaire aisé ou supérieur** — disposant de 10 à 20 dollars /jour/personne — rassemble l'ensemble des personnes bénéficiant d'un revenu suffisant pour réaliser des dépenses non indispensables. Il représente 5 à 7 % de la population (en 2010) et constitue un ensemble de consommateurs déjà solvables, clients occasionnels et pour des biens spécifiques des centres commerciaux. Ce segment est marqué par une très grande stabilité.

- **Le segment de 4 à 10 dollars par jour** (9% de la population en 2010) forme le groupe des intermédiaires « contraints » et ceci d'autant plus que l'essentiel de ses membres est concentré dans la partie basse de cette fourchette-de revenus. La solvabilité de ces ménages existe, mais la consommation est concentrée sur des achats réfléchis, réalisés après arbitrage entre les différents

²¹ Selon Belmond Nicaise Mpegna — *La politique française de coopération culturelle en Afrique. L'exemple du Cameroun*, op. cit. — malgré sa situation de bilinguisme anglais/français, le Cameroun se caractérise par un quasi-monopole de la langue française : les Camerounais ont créé « une langue intermédiaire française, unique dans la sphère francophone, le CAMFRANGLAIS » qui mélange quelques mots anglais et vernaculaires « à un français correct » (p. 217) Du coup, « dans un pays qui compte plus de 200 groupes ethniques et autant de langues, la langue française est un vecteur d'intégration nationale au Cameroun » (p. 218)

²² Catherine Coquery-Vidrovitch, op. cit. Elle souligne le rôle politique, économique et culturel joué par cette petite bourgeoisie qui « prit progressivement le pas sur les autorités coutumières pour gérer les premières institutions sociales [...] et constitua le gros du personnel des syndicats et des partis politiques naissants » (p. 182-183)

types de commerce des marchés africains et de la rue. Ce segment est particulièrement instable, composé en partie de ménages en phase d'ascension sociale venant de la classe flottante et, dans une moindre mesure, de ménages en déclassement du segment supérieur.

- Le dernier segment, **celui de la classe flottante de 2 à 4 dollars par jour**, ne fait pas explicitement partie de la classe moyenne mais y est souvent assimilé. Il rassemble une part importante de la population totale (21 % en 2010) et dans tous les cas, le segment de population hors pauvreté le plus important. Il est constitué par des ménages oscillant entre pauvreté à moins de 2 dollars par jour et une situation de « petite prospérité ». Les capacités de consommation existent mais sous des formes limitées et unitaires peu valorisées dans les commerces modernes ce qui les renvoie vers les marchés traditionnels de détail »²³

Cette constitution en Afrique de « ménages à revenus intermédiaires » a une importance variable selon les États africains. Elle caractérise quelques économies favorisées — Nigeria, Afrique du Sud, Ghana, Éthiopie, Ouganda et, pour l'Afrique francophone, surtout la Côte d'Ivoire et le Sénégal — qui forment « des zones régionales de prospérité » favorisant l'émergence d'« une classe urbaine disposant d'un capital académique, économique et social significatif »²⁴.

Le développement en Afrique subsaharienne de cette « classe urbaine » permet de mieux comprendre l'évolution de la politique culturelle de la France dans ce contexte spécifique que constitue la « zone de solidarité prioritaire » africaine, et particulièrement la « zone franc », les pays de l'Afrique subsaharienne francophone qui appartenaient autrefois à l'empire colonial ou étaient sous sa tutelle²⁵. En effet, cette « classe urbaine » constitue, du fait de son capital économique et culturel, le public concerné par la culture française — un public d'utilisateurs de la langue française et de consommateurs de produits culturels français — et un acteur politique capable d'orienter les choix scolaires et culturels propres à chaque État africain.

Dans son analyse des « classes moyennes » en tant que catégorie intermédiaire, dans la société moderne, entre classes supérieures et classes populaires, le sociologue Pierre Bourdieu explique que le comportement des membres de ces classes varie selon la combinaison de « capital économique », de « capital académique » — qu'il préfère appeler « capital culturel » — et de « capital social » qu'ils possèdent. Tous aspirent à s'approprier les privilèges, notamment en matière de consommation, des membres des classes supérieures, et s'efforcent d'imiter leur conduite, ce que Pierre Bourdieu appelle la « bonne volonté culturelle »²⁶. Mais ceux qui, au sein de ces classes moyennes, ont fait les études les plus longues se distinguent par la conjonction de cette « bonne volonté culturelle » et d'une « humeur anti-institutionnelle » qui les dispose à la « contestation symbolique » des hiérarchies culturelles. Bourdieu distingue ainsi au sein des classes moyennes une « petite bourgeoisie de promotion » respectueuse des valeurs établies et une « petite bourgeoisie nouvelle » contestataire intellectuellement et « appliquant systématiquement la disposition cultivée au domaine de la culture en voie de

²³ Dominique Darbon, « L'expansion des classes moyennes africaines : perceptions et réalité », in *Questions internationales*, n° 90, mars 2018, Dossier la Nouvelle Afrique, p. 41-43.

²⁴ Ibid.

²⁵ La « zone de solidarité prioritaire » recouvre le Proche-Orient, la péninsule indochinoise, l'Afrique du Nord, l'Afrique subsaharienne et l'Océan indien, les Caraïbes et l'Amérique latine, le Pacifique. Au sein de l'Afrique subsaharienne, la « zone franc » regroupe outre la Guinée-Bissau (portugais) et la Guinée équatoriale (espagnol) tous les pays africains francophones — Bénin, Burkina Faso, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Cameroun, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo — à l'exception du Burundi et de la République démocratique du Congo.

²⁶ Pierre Bourdieu, *La distinction*, Paris, Minuit, 1979, Chapitre 6, « La bonne volonté culturelle », p. 365-432

légitimation (cinéma, bande dessinée, culture underground, etc.) ou au terrain du quotidien (« l'art dans la rue »), du personnel (sexualité, cosmétique, pédagogie, loisirs, etc.), de l'existentiel (rapport à la nature, à l'amour, à la mort, etc.) »²⁷.

Cette analyse de Pierre Bourdieu éclaire la « querelle de l'enseignement en français » déjà signalée, et les discours « révolutionnaires », restitués par Yves Montenay, d'enseignants africains « anti-français » proclamant que « leur travail était de “déconstruire” les convictions des parents d'élèves qui tiennent au français notamment pour l'avenir professionnel de leurs enfants »²⁸. Si cette contestation se heurte, dans les faits, à la difficulté pratique d'une généralisation administrative des expériences de scolarisation en langue maternelle ou bilingue réalisées avec le soutien de l'OIF, elle confirme cependant la nécessité pour l'État Français d'adapter sa politique linguistique et culturelle en Afrique francophone à l'émergence de ces classes moyennes urbaines en tant à la fois qu'acteurs de la « société civile », usagers des institutions culturelles et consommateurs culturels.

4. La modernisation de la politique culturelle extérieure en Afrique subsaharienne francophone

L'annonce par Emmanuel Macron, le 23 novembre 2018, de la décision de l'Élysée de restituer au Bénin 26 pièces majeures spoliées par l'armée française en 1921 et conservées au Quai Branly, illustre la manière dont l'évolution sociodémographique et socioculturelle des nations de l'Afrique francophone a obligé l'État français à adapter sa politique culturelle à leur égard. L'État français doit tenir compte de la pression de plus en plus importante exercée par les classes intellectuelles africaines sur leurs gouvernements pour obtenir la restitution des objets d'art africains « collectés » par les différentes administrations coloniales²⁹. L'acceptation par le Président de la République Française de déroger, dans le cas du Bénin, au « principe intangible d'inaliénabilité des collections nationales, garantie par la loi française » a immédiatement engendré d'autres demandes. À l'occasion de l'inauguration du « Musée des Civilisations Noires » de Dakar, le 6 décembre 2018 — un bâti grâce à un don de 20 milliards de francs CFA (30 millions ½ d'Euros) de la Chine au Sénégal — le ministre de la culture du Sénégal, Abdou Latif Coulibaly a souhaité la « restitution de toutes les œuvres identifiées comme étant celles du Sénégal ». De même, la Côte d'Ivoire vient de dresser la liste d'une « centaine de chefs-d'œuvre » conservés au Quai Branly, parmi lesquels une pièce majeure, le *Djidji Ayokwe*, tambour parleur du peuple Ebrié³⁰. Ceci a engendré, en France, une contestation par l'opinion intellectuelle de cette politique de restitution, qui concerne potentiellement les 70 000 objets d'art africain du Quai Branly. D'où la stratégie de repli de l'État français qui, tout en admettant des « exceptions » au principe d'inaliénabilité, valorise les alternatives à ces restitutions qu'autorise l'existence d'une communauté culturelle francophone. En effet, la réalité institutionnelle de cette communauté permet d'imaginer « toutes les formes possibles de circulation des œuvres : restitutions, mais

²⁷Ibid, p. 431

²⁸ Yves Montenay, op. cit.

²⁹ Pour un éclaircissement des modalités de cette « collecte » coloniale, et le débat que suscite en France la restitution des objets d'art africain détenus par le musée du Quai Branly, cf. Elara Bertho, « Restitutions du patrimoine africain. Fictions et réalités », in *Multitudes* 2019/1 (n° 74), pages 23 à 29

³⁰ *Le journal des arts*, 14 décembre 2018 au 3 janvier 2019 p. 3.

aussi expositions, échanges, prêts, dépôts, coopérations, etc. », susceptibles de garantir l'accès des jeunes Africains « à leur patrimoine mais aussi à celui de l'humanité »³¹.

Cette invocation de l'espace de *coopération culturelle* que constitue aujourd'hui la « francophonie » sert, bien entendu, à neutraliser le problème de l'illégitimité de conservation de pièces majeures du patrimoine africain par les musées français au nom d'une gestion collective et équitable de la jouissance de ce patrimoine universel par tous les membres de la francophonie.

Mais cette notion de coopération culturelle, comprise comme une collaboration en matière de production d'événements culturels³², exprime cependant bien l'évolution caractéristique de la politique extérieure de la France en Afrique Francophone depuis les années 1990.

Elle signale le changement, en effet, du statut pratique de la promotion de la langue française dans la diplomatie culturelle de la France. Arme principale de la politique de « rayonnement culturel » de la France à l'époque de la création de la francophonie dans les années 60, elle n'est plus qu'un des outils de ce rayonnement, même si son importance centrale est régulièrement soulignée. Elle est dorénavant associée à un autre outil, la production artistique et culturelle, en tant que moyen privilégié d'intéressement des populations étrangères, et particulièrement celles de l'Afrique francophone.

Cette évolution de la politique culturelle extérieure s'effectue à partir des années 1990, sous l'effet conjoint de la « réorientation stratégique et géographique » de cette politique qu'impose la fin de la guerre froide³³ et du processus de modernisation des services de l'État engagé en France par le gouvernement socialiste³⁴. Le rapport d'évaluation, déjà cité, de l'activité des centres culturels français à l'étranger, élaboré en 2001 par Yves Daugé, a contribué ainsi à l'*aggiornamento* de la politique culturelle extérieure de la France dans le monde et, plus spécifiquement, en Afrique francophone.

En effet, il observe notamment le décalage qui s'est creusé, dans cette région, entre l'offre de cours de français par les centres culturels et la demande du public local, du fait du développement d'une offre concurrente, les centres universitaires d'apprentissage des langues et les écoles privées (lesquelles proposent, dans le cas des adultes, des formations adaptées, français technique, commercial, etc.). Pour intéresser ce public local à la fréquentation des instituts français et, à travers elle, les attacher à la culture française, il s'impose donc d'utiliser d'autres moyens que les cours de langue. L'organisation d'événements culturels — expositions, théâtre, danse, cinéma, musique — constitue un moyen particulièrement efficace, et d'autant plus que le contexte local possède peu d'équipements culturels.

Il faut donc remédier, selon ce rapporteur à la faiblesse de la « diffusion et programmation culturelle » alors qu'elle « représente davantage encore que l'enseignement de la langue la spécificité de l'action de nos établissements culturels » à l'étranger. Dès lors que la France « souhaite se différencier de ses partenaires par l'attention prioritaire accordée à la culture » il est crucial de valoriser les lieux de représentation de la créativité culturelle française que représentent les

³¹ Ibid. Il s'agit des formules utilisées par Emmanuel Macron et par le ministre de la culture, Frank Riessler, en réponse à la polémique.

³² défendue dès 1975 par AFRICACULT, la conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique, organisée conjointement par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et l'Unesco à Accra (Ghana). Elle souligne l'importance de l'échange des biens culturels entre les pays membres, « objets d'art, films, programmes de radio et de télévision, organisations d'expositions itinérantes, art et industrie ».

³³ Marie-Christine Kessler, La politique culturelle extérieure de la France depuis la fin de la guerre froide, in *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Italie et Méditerranée*, tome 114, n°1, 2002, « La culture dans les relations internationales ».

³⁴ Cf. *Les politiques publiques*, Paris, PUF.

établissements du Ministère des affaires étrangères implantés dans le monde. Souvent situés au centre d'une métropole, ils constituent un « facteur majeur de visibilité » de la culture française, à travers l'organisation de manifestations artistiques, et de moments de « rencontres et de convivialités ». Dans l'esprit du « new public management », cette stratégie d'attraction du public par une offre culturelle séduisante permet d'améliorer la qualité du service rendu, en externalisant certaines tâches — les cours de français abandonnés aux Alliances françaises³⁵ — et en ajustant le contenu du service aux attentes du public local. Elle répond à la nécessité « d'adapter, de moduler aux pays et au terrain » la politique culturelle de la France. Dorénavant, au lieu de proposer un contenu identique dans tous les établissements, ce contenu doit être modulé « selon les zones géographiques ». Le projet de l'établissement « doit prendre en compte un certain nombre de critères, situation de l'offre culturelle (importante ou pas), place du français dans le pays, demande locale pour telle ou telle activité culturelle » car « le rôle du centre culturel est plus important à Cotonou et à Timisoara qu'à Salzbourg ou La Haye ». De ce fait, il faut remettre en cause la délégation à l'association française d'action artistique, l'AFAA, de la programmation, depuis Paris, des artistes français chargés de se produire dans les centres culturels, sans souci des demandes des artistes et des associations culturelles locales³⁶.

Cette volonté de rationalisation de l'action culturelle de l'État à l'étranger — le souci d'en limiter les coûts financiers tout en maximisant son efficacité par la prise en compte des caractéristiques sociologiques du public local et de ses aspirations culturelles, éclaire sa forme contemporaine dans le contexte africain et son originalité. Elle consiste à utiliser le cadre de la consommation culturelle pour toucher le public local, particulièrement les jeunes générations urbaines, et l'attacher à la culture artistique française contemporaine. Elle est justifiée par la nécessité, face au rayonnement américain, de « consolider les acquis africains » notamment au sein des nouvelles classes moyennes³⁷.

5. De la « langue » au « langage artistique » : l'industrie culturelle comme instrument du rayonnement culturel français.

La montée des classes moyennes en Afrique francophone subsaharienne est attestée par le développement local des « industries culturelles et créatives ». Cette appellation est aujourd'hui privilégiée par l'administration culturelle française. Elle permet de faire reconnaître le fait que les industries culturelles sont des vecteurs de création artistique dans le domaine du loisir quotidien — le roman, la BD, le cinéma, la musique amplifiée — au même titre que les industries artistiques traditionnelles — le théâtre, la danse — ou l'industrie du luxe dans le domaine du loisir d'exception et de la consommation ostentatoire

— L'industrie du livre

On observe aujourd'hui l'apparition et la consolidation d'une industrie littéraire locale, d'« acteurs du livre allant des auteurs aux libraires, en passant par les éditeurs », notamment au Mali, au Cameroun, et en Côte d'Ivoire. Sa particularité est la naissance — à côté des anciens éditeurs de livres scolaires en français, un produit de première nécessité — de maisons d'édition spécialisée dans le livre de fiction, « portés notamment

³⁵ Par l'instauration d'une « coopération étroite entre le réseau des centres et les alliances »

³⁶ Yves Daugé, Rapport

³⁷ L'enjeu que constitue le Cameroun, du fait de son bilinguisme (deux provinces sont anglophones) rend bien visible cette orientation stratégique : « Au total, pour ceux qui visitent le Cameroun et qui s'intéressent à la vie culturelle et artistique, la France occupe une place primordiale dans ce secteur » selon Belmont Nicaise Mpegna, op. cit., p. 231.

par la demande du public pour des livres adaptés à l'environnement et aux réalités locales »³⁸. Selon le témoignage d'un éditeur ivoirien :

« En jeunesse, on arrive à produire des ouvrages de bien meilleure qualité que par le passé, avec des prix ajustés et accessibles. Et surtout des produits attendus par le marché. Les parents sont prêts aujourd'hui à mettre les moyens nécessaires pour que leurs enfants aient des livres qui leur correspondent et les aident réellement à grandir. Nous avons remplacé Blanche-Neige par des contes africains, les albums et romans français par des histoires du quotidien qui se passent en Côte d'Ivoire et qui ressemblent à ce qu'un enfant malien ou sénégalais peut vivre...»³⁹

L'organisation professionnelle de ces éditeurs, telle l'Organisation malienne des éditeurs du livre (OMEL) et leurs stratégies de valorisation de leur production par la multiplication des festivals, des foires et des prix littéraires — le prix Ahmed-Baba au Mali, le prix Williams-Sassine en Guinée — contribuent à stabiliser ce nouveau lectorat africain. Son expansion justifie la promotion par les instituts français d'une écriture, d'une édition et d'une littérature locales qui assurent la pérennité de la langue française dans le monde et sa résistance à la domination mondiale de l'anglais. Du même coup, l'organisation d'ateliers d'écriture ou de concours d'éloquence ou de *slam*, l'invitation d'auteurs africains, l'organisation de résidences de jeunes auteurs du cru en France, le soutien apporté à des festivals de livre ou de BD par les Instituts français constituent la mise en œuvre locale d'une politique littéraire générale visant tout à la fois à « moderniser l'image de la langue française et en développer la pratique » et à « dynamiser et décloisonner l'espace de l'édition francophone »⁴⁰.

On peut cependant considérer que cette action culturelle par le livre vise à fidéliser un segment du public local à la fois adulte, urbain et aisé financièrement. En effet les livres et BD de qualité "africaine" ne peuvent toucher les enfants et les adolescents que par le biais des parents possédant les moyens d'être des acheteurs réguliers et informés, du fait de la rareté des librairies. C'est également ce public de consommateurs aisés et adultes qui est concerné directement par la programmation au sein des instituts français d'événements de danse contemporaine ou d'expositions d'art contemporain. De ce fait, l'action culturelle en Afrique francophone ne peut se réduire à l'action par l'intermédiaire du livre. Le soutien apporté par les instituts français aux « centres d'art » d'initiative locale n'intéresse la jeunesse que par le biais de l'aide à la professionnalisation de jeunes artistes. Toucher directement les jeunes générations de consommateurs africains, capter leur attention pour les intéresser à la culture française implique nécessairement d'en passer par le cinéma et, surtout, la musique. Voyons d'abord le cinéma comme instrument d'action culturelle.

— L'industrie cinématographique

La renaissance de l'exploitation cinématographique dans les économies d'Afrique subsaharienne francophone et anglophone les plus dynamiques est un autre indicateur de la montée des classes moyennes sur le continent. Alors qu'en 2011, un spécialiste de l'industrie cinématographique constatait encore en Afrique subsaharienne « une

³⁸ Kidi Bedey, « La littérature africaine s'édite (aussi) en Afrique. Au sud du Sahara, des éditeurs du continent se démènent pour toucher le lectorat local et faire contrepoids à l'offre de livres en provenance d'Europe », *Le Monde Afrique*, 9 février 2018.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Cf. *L'institut Français en 2019*, dossier de presse, consultable sur https://www.if.institutfrancais.com/sites/default/files/medias/documents/if_dossier-presse-2019.pdf

évolution contraire au reste du monde »⁴¹, la disparition progressive de toutes les salles de cinéma, on assiste depuis 2017 à un renversement de cette tendance. Des opérateurs privés européens, — Vivendi, le Groupe Majestic Cinéma, Canal Olympia — ont ouvert et exploitent avec profit des salles de cinéma modernes dans de nombreux pays africains francophones. C'est le cas notamment à Kinshasha (République démocratique du Congo), Djamena (Tchad), Bobo Dioulasso (Burkina Faso), Dakar (Sénégal) où un complexe de trois salles a récemment vu le jour, à Abidjan (Côte d'Ivoire) où 3 salles supplémentaires sont prévues, au Gabon, au Cameroun, au Niger, en Guinée, etc⁴².

Même si les blockbusters dominent leur programmation, ils diffusent aussi des films africains, qui depuis les années 80, n'étaient plus projetés qu'en festival, à l'étranger ou « les salles d'organismes internationaux, comme les instituts français »⁴³. En effet, la faiblesse du niveau de vie a favorisé l'investissement des ménages dans les formes de loisir cinématographique moins coûteuses offert par les chaînes de télévision publiques, les abonnements à des chaînes télévisées et par le marché noir des films piratés⁴⁴.

La renaissance actuelle de l'exploitation cinématographique conforte le parti pris de modernisation de l'action culturelle française en Afrique, à la suite de la décision de la *Conférence ministérielle de la Francophonie d'Antananarivo*, 2005, d'accorder « une place de choix aux industries culturelles des pays du Sud » et « outre la promotion et la diffusion du livre, l'appui aux arts de la scène [...] et aux arts visuels [...], de soutenir le cinéma et les médias »⁴⁵. Mais la France s'était investie dès 1984 dans la coopération cinématographique avec l'Afrique francophone, avec la création du *Fonds Sud Cinéma*, destiné à soutenir la production de longs métrages dans les pays du Sud⁴⁶. Comme le notent les spécialistes, cette coopération a été facilitée par les difficultés rencontrées après l'indépendance par les premiers cinéastes des anciennes colonies françaises. En l'absence de politique de financement volontariste des jeunes États indépendants, les premiers cinéastes africains manquaient tout à la fois de crédits et d'outils de production, que leurs réalisations — documentaires ou films engagés peu rentables commercialement — ne pouvaient leur procurer. « Par conséquent [après une période d'une vingtaine d'années], un compromis s'est imposé entre la France et les jeunes nations africaines : prêt de matériel, formation sur place ou en France, techniciens envoyés de Paris. La capitale française demeure le relais indispensable pour toute la post-production »⁴⁷. La coopération cinématographique actuelle s'inscrit, pour la France, dans la continuité de ces premières pratiques de coopération, de « ce cinéma soutenu par le Ministère des Affaires Étrangères et projeté dans les centres culturels français du Cameroun, Sénégal et de la Côte d'Ivoire »⁴⁸. Cette continuité ne manque pas d'être dénoncée, tout comme l'enseignement du français. Pour certains cinéastes, « les relations des cinéastes d'Afrique francophone avec la France créent une nouvelle forme

⁴¹ Claude Forest, « L'industrie du cinéma en Afrique. Introduction thématique » in *Afrique contemporaine*, 2011/2, n° 238, p. 59-73.

⁴² Cf. « En Afrique, les cinémas renaissent mais diffusent peu d'œuvres du continent », in *Le Point Culture*, 1^{er} novembre 2017

⁴³ Cf. <https://information.tv5monde.com/afrique/la-rennaissance-des-salles-de-cinemas-en-afrique-201077>

⁴⁴ Claude Forest, op. cit.

⁴⁵ Kanel Engandja-Ngoulou, *Le développement des industries culturelles au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2012

⁴⁶ financé par le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de la Culture, et géré en partenariat par le Centre National du Cinéma et de l'Image

⁴⁷ Jasmine Champenois, « Les cinéastes d'Afrique. Pour une réconciliation du sud et du nord ? » p.

⁴⁸ Ibid. p. 53.

de dépendance culturelle »⁴⁹, du fait de la sélection des contenus qu'opère dans le cas du Fonds Sud Cinéma, le *Centre National du Cinéma et de l'Image animée*. Comme en témoigne le cinéaste congolais (RDC) Balufu B. Kanyinda :

« Pour obtenir une aide du CNC, il faut plaire au CNC. Or les critères de qualité des Français n'ont qu'un très lointain rapport avec la culture africaine. Les lecteurs veulent trouver dans les scénarios qu'ils reçoivent, ce qui correspond à l'Afrique de leur imagination, ce qu'ils croient être un film « africain » au sens ethnologique du terme. Ce système n'a aucune chance de donner des résultats intéressants »⁵⁰.

C'est ce qui explique que certains cinéastes africains refusent aujourd'hui le label « cinéma africain », en tant que système qui réduit les films produits en Afrique à « des documents d'information ethnographique à l'usage des publics du Nord » et revendiquent « leur droit d'exister pour le divertissement de leur public en Afrique et ailleurs »⁵¹. Cependant, même si l'on doit concéder que l'État Français privilégie, en matière de production de longs métrages, la « politique des auteurs » — c'est-à-dire une conception du film de qualité peu attractive pour le grand public — il n'est pas possible de réduire son action culturelle en Afrique à cette seule politique. Une étude récente sur rôle de la France dans le développement des industries culturelles au Gabon l'atteste⁵². Elle montre que la France a su prendre en compte, dès les années 1990, l'évolution de la consommation audiovisuelle dans les pays africains, et l'importance aujourd'hui écrasante des séries dans cette consommation. Elle a ainsi co-financé une série télévisée devenue culte au Gabon, *l'Auberge du salut* (1994, 24 épisodes). Et de fait, alors que le Fonds Cinéma Sud a réduit *de facto*, en s'élargissant à d'autres continents, ses subventions aux longs métrages africains, le ministre des affaires étrangères apporte aujourd'hui son soutien financier, dans la Zone de solidarité prioritaire, à la production de sitcoms. La co-production par Canal France International, en 1999, de *Kadi Jolie* (80 épisodes de 12 mn), une série franco-burkinabé conçue et réalisée par Idrissa Ouedraogo marque ainsi l'adoption par l'État français d'un point de vue pragmatique en matière de soutien au cinéma africain francophone. Il s'est adapté à l'évolution tant du contenu de la consommation audiovisuelle que de son mode de financement, qui résulte de l'investissement du continent par des opérateurs de télévision privée, telle Canal + Afrique, à la fois distributeur, diffuseur et producteur : « Cela passe par les séries aujourd'hui, car c'est cela qui plaît au public, il y a une forte demande au niveau mondial pour les séries [...] et pour avoir des succès sur les antennes nationales, il faut des séries produites par des nationaux et qui montrent des histoires nationales. »⁵³.

— L'industrie musicale

Avec la musique, les instituts français ont trouvé un support de valorisation de leur présence dans les pays africains francophones et un moyen privilégié d'attraction des jeunes africains. L'omniprésence, comme en Europe, de la musique amplifiée dans la vie quotidienne des jeunes générations, sa valeur ludique, son lien avec la danse et les arts urbains, sa valeur identitaire en font un lieu commun artistique permettant de dépasser

⁴⁹ Ibid. p. 56

⁵⁰ Ibid. p. 61

⁵¹ Ibid.

⁵² Kanel Engandja-Ngoulou, *Le développement des industries culturelles au Gabon*, Paris, L'harmattan, 2012

⁵³ Olivier Rogez, « Les modes de financement du cinéma africain se réinventent », RFI, 10 avril 2019, <http://www.rfi.fr/emission/20190410-modes-financement-cinema-africain-reinventent>

les différences linguistiques et les frontières géographiques et sociales. De plus la reconnaissance commerciale de la musique originaire de l'Afrique francophone en France à partir des années 1980 — le succès des disques de Touré Kounda, Xalam, Youssou Ndour, Salif Keita — suggère la possibilité d'en faire un métier ouvert par l'accès au marché français. Ceci explique la place de plus en plus importante prise par la musique locale dans la programmation des Instituts français, notamment à partir de l'apparition du hip hop dans les années 90. À côté d'une production musicale africaine diffusée dans le Nord par des labels étrangers, réservée à un petit nombre d'artistes, se développe une production locale pléthorique où se côtoient variété et hip hop, musique traditionnelle et moderne. Portée par des studios de petite taille ou l'autoproduction — l'artiste est à la fois créateur, distributeur et promoteur — elle se heurte à la difficulté d'accéder aux médias et à la rareté des lieux de spectacle, du fait du petit nombre d'équipements construits. Dans ce contexte, « les manifestations artistiques et culturelles deviennent ainsi pour les artistes locaux les seules opportunités financières »⁵⁴. Le manque d'équipements susceptibles de les héberger offre la possibilité aux Instituts français — comme il a été bien observé dans le cas du Gabon ou du Tchad —, de promouvoir les musiciens locaux et, ainsi, de justifier leur attachement, ainsi que celle de leur public, à la France, en certifiant le souci qu'ont ses représentants tout à la fois de la création artistique locale et du respect de la diversité culturelle (les musiciens s'exprimant dans les différentes langues nationales). À l'Institut Français du Tchad, par exemple, selon Jean-Pierre Kila Roskem :

Les activités musicales occupent la « première place dans sa programmation artistique annuelle » et « les musiciens locaux sont les plus représentés ». C'est la plus réputée des salles de concerts de la capitale, du fait de son public familial. La scène est aux normes techniques les plus récentes, la salle de répétition est équipée de lecteurs amplifiés, « les cachets sont les plus élevés de toutes les institutions culturelles ». L'institut français met à disposition des musiciens, de plus, « un studio pour les enregistrements d'albums » avec des « prix promotionnels » et propose des activités diverses de formation sous formes d'ateliers et de résidences de création, aussi bien en musique qu'en danse ou en théâtre. Bref, Institut Français constitue dans le contexte tchadien un appui majeur à la professionnalisation des musiciens locaux⁵⁵

Comme le confirme ce dernier exemple, la modernisation de l'action culturelle de l'État français revient à faire des artistes du cru, en les mettant en scène, en les formant et en les finançant, des acteurs à part entière de la promotion de la culture française, à la fois au plan local et au plan international. Si lors de la création de *l'Association française de l'action artistique* en 1922, il s'agissait pour le Ministère des Affaires étrangères de confirmer la grandeur de France en envoyant les artistes français les plus réputés se produire devant un public d'élite, le choix d'une politique de « coopération artistique et culturelle » dans le cadre de la francophonie change complètement la conception de cette action artistique en Afrique. Elle consiste à produire des artistes « nationaux » contribuant au rapprochement entre la culture française et la culture nationale à laquelle ils appartiennent, et d'autant plus efficacement qu'ils touchent un public élargi.

⁵⁴ Kanel Engandja-Ngoulou, op. cit.

⁵⁵ Jean-Pierre Kila Roskem, *L'émergence d'une scène musicale à N'djaména. Identification des acteurs et des territoire*, sld d'Emmanuel Ethis et de Marie-Hélène Poggi, Université d'Avignon et des pays du Vaucluse, 2014, p. 117-120.

Conclusion

Si « la refonte du système administratif dans le secteur culturel, comme la simplification et la concentration du système des centres, instituts culturels, alliances françaises, répond avant tout à des soucis d'économies, de management administratif et de simplifications »⁵⁶, l'évolution de la politique culturelle de la France en Afrique s'explique également par des facteurs géopolitiques et sociotechniques. Après l'effondrement du bloc soviétique, l'action culturelle de la France sur le continent africain vise à la fois à protéger sa supériorité linguistique dans ses anciennes colonies et à contrer l'influence anglosaxonne en s'appuyant sur la francophonie et en utilisant de « nouveaux instruments, notamment audiovisuels, artistiques et cinématographiques ». En effet, la montée des classes moyennes et la progression de la consommation culturelle oblige à composer, en matière de politique linguistique et culturelle, tant avec la consolidation d'une industrie culturelle africaine (du livre, du film, de la musique, etc.) qu'avec les effets de la numérisation, qui permet aux industries culturelles étrangères d'exploiter le nouveau marché du divertissement audiovisuel que constitue l'Afrique, quelles que soient ses difficultés de développement économique. Dans ces conditions, face à concurrence de pays qui, comme les États-Unis et la Chine, nouent des relations de partenariat économique et culturel avec les anciennes colonies françaises, la modernisation du contenu de l'action culturelle en Afrique et la promotion de la coopération artistique entre la France et les pays africains s'imposent. Il s'agit d'une forme de compromis pragmatique, l'acceptation du plurilinguisme au sein de la francophonie étant compensée par la formation linguistique des futures élites et la francophilie des artistes africains bénéficiant d'une intégration au marché français des biens culturels. Ceci éclaire le « plan d'ensemble pour la langue français et le plurilinguisme » présenté en mars 2019 par Emmanuel Macron et l'importance accordée par l'Institut français à l'action culturelle en Afrique. Selon ses responsables :

« Nous afficherons une ambition renouvelée dans notre relation à l'Afrique et nous préparerons tout au long de cette année la Saison Africa 2020, qui concernera les 54 pays du continent et placera l'Afrique au cœur de nos priorités. Nous lancerons aussi un ambitieux plan de restauration pour la Cinémathèque Afrique, dont l'Institut français est dépositaire, avec un catalogue de plus de 3 000 films qui constituent une ressource unique »⁵⁷

Du fait de cette stratégie, la politique de coopération artistique dans un contexte de plurilinguisme constitue le nouveau cadre général de l'action sur le continent africain. Africa 2020 est, selon la présentation qui en a été faite en 2017 **une** « *Saison des cultures africaines en France en 2020* » qui a pour but de « faire connaître aux Français, par le biais d'événements partout en France, l'Afrique contemporaine et sa créativité, en mettant l'accent sur la jeunesse et les talents émergents ». Elle doit servir à « lancer des partenariats structurants dans tous les domaines de la création, encourager l'entrepreneuriat culturel, et valoriser l'expertise africaine » et accueillera aussi bien l'Afrique francophone, que « l'Afrique anglophone et lusophone, en intégrant l'Afrique du Nord »⁵⁸.

⁵⁶ Marie-Christine Kessler, « La politique culturelle extérieure de la France depuis la fin de la guerre froide », op. cit.

⁵⁷ L'Institut français en 2019, dossier de presse.

⁵⁸ Site du Ministère des affaires étrangères français, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-culturelle/article/la-politique-culturelle-exterieure-de-la-france>

Dans cette nouvelle orientation, la promotion des industries culturelles et créatives françaises prime sur la promotion de la langue, l'enseignement du français se trouve subordonné à la défense de l'excellence culturelle française, comme l'indique la confirmation de l'externalisation de cet enseignement par les instituts français :

2019 verra se réaliser les premières étapes du rapprochement annoncé de l'Institut français et de la Fondation Alliance française. Notre établissement, renforcé dans ses missions, notamment de professionnalisation et de soutien pédagogique, sera ainsi plus efficace pour accompagner, dans sa double composante (instituts français et alliances françaises), le réseau culturel français à l'étranger dans ses développements artistiques, culturels, éducatifs et linguistiques »⁵⁹.

C'est ainsi, entre souci d'économie, prise en compte de l'enjeu géopolitique crucial que constitue le continent africain et attention à son évolution socioculturelle que la France s'efforce de promouvoir « l'exception culturelle » française.

⁵⁹ L'institut français en 2019, *ibid.*

Annexe 1

<ul style="list-style-type: none"> • Bénin • Burkina Faso • Burundi • Cameroun • <i>Comores</i> • Côte d'Ivoire (1895-1960) • <i>Djibouti</i> • Gabon (1843-1960) • Guinée • Guinée équatoriale • <i>Madagascar</i> • Mali • Niger • <u>Nigéria</u> • République centrafricaine • République démocratique du Congo • République du Congo • Rwanda • Sénégal) • Soudan et Soudan du Sud • <i>Seychelles</i> • Tchad • Togo 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 • 3 • 1 • 2 • / • 1 • 1 • 1 • 1 • 1 • 1 • 1 • 1 • 2 • 1 • / • 2 • 2 • 1 • 1 • 2 • 2 • / • 1 • 1 	
--	---	--

https://www.fondation-alliancefr.org/wp-content/uploads/AF_Rapport_Data_2017.pdf

Nombre d'alliances françaises en Afrique (ayant répondu au questionnaire de 2017)	
Afrique du Sud	13
Angola	3
Comores	3
Cote d'Ivoire	3
Ghana	5
Madagascar	29
Mauritanie	5
Nigéria	9
Zambie	3
TOTAL	73

Pourcentage des Alliances selon le continent	
Afrique	14 %
Amérique du Nord	14 %
Amérique Latine	24 %
Antilles et Caraïbes	2 %
Asie	10 %
Europe	31 %
Océanie	5 %
Total	100%

Liste des établissements d'enseignement du français en Afrique subsaharienne (homologués par l'AEFE) [hors l'Afrique du Nord et les pays de l'Océan Indien]	
Afrique du Sud	2 (Johannesbourg, Le cap)
Angola	1 (Luanda)
Bénin	1 (Cotonou)
Burkina Faso	2 (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso)
Cameroun	4 (Douala, Yaoundé, Garoua, Maroua)
République centrafricaine	1 (Bangui)
République du Congo	2 (Brazzaville, Pointe Noire)
République démocratique du Congo	2 (Kinshasha, Lumumbashi)
Cap Vert	1 (Praia)
Côte d'Ivoire	8 (Abidjan)
Djibouti	2
Ethiopie	1 (Addis-Abeba)
Gabon	12 (5 Libreville, 1 Franceville, 1 Gamba, 2 Moanda, 3 Port-Gentil)
Gambie	1 (Banjui)
Ghana	1 (Accra)
Guinée	1 (Conakry)
Guinée équatoriale	1 (Malabo)
Kenya	1 (Nairobi)
Mali	3 (Bamako)
Mauritanie	1 (Nouachkott)
Mozambique	1 (Maputo)
Niger	1 (Niamey)
Nigéria	3 (Lagos, Abouja, Port-Harcourt)
Ouganda	1 (Kampala)
Sénégal	11 (8 Dakar, 1 Saint Louis, 1 Thiès, 1 Ziguinchor)
Soudan	1 (Kartoum)
Tanzanie	1 (Dar es-Salaam)
Tchad	1 (Djamena)
Togo	1 (Lomé)
Zambie	1 (Lusaka)
Zimbabwe	1 (Harare)
Total	71

Source : **Arrêté du 11 juin 2018 fixant la liste des écoles et des établissements d'enseignement français à l'étranger homologués**

Annexe 2 : le cas de l'Alliance Française de Bangui (République centrafricaine)

■ L'ACTION CULTURELLE

L'Alliance française propose une programmation culturelle annuelle riche et variée. En 2010, plus de 224 manifestations culturelles et pédagogiques ont été organisées, sur une période de 290 jours ouvrés. L'Alliance française de Bangui s'attache à contribuer au développement culturel du pays en s'appuyant, chaque fois que cela est possible, sur des actions de partenariat avec des structures centrafricaines. À ce titre, elle travaille étroitement avec l'Université de Bangui, et aussi avec l'Institut Pasteur, le Lycée français Charles-de-Gaulle ou l'Unicef.

Son action culturelle bénéficie du soutien du Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France et du ministère des Affaires étrangères et européennes, au travers des projets de l'Institut français. Plusieurs entreprises locales soutiennent également son action, à l'instar d'Air France, de Total, de Telecel, du Groupe Kamach, du Grand Café, d'Allianz, ou encore du Crédit mutuel de Centrafrique.

Le programme de l'Alliance française de Bangui se structure autour des manifestations suivantes :

- ▶ Une exposition mensuelle
- ▶ Une conférence mensuelle
- ▶ 3 séances de cinéma hebdomadaires
- ▶ Des tournées sous-régionales d'artistes français ou africains
- ▶ Des résidences d'artistes : les Créations de l'AFB
- ▶ Des coproductions artistiques : les RDV de l'AFB

Les rendez-vous à ne pas manquer :

- ▶ Journée de la francophonie (20 mars)
- ▶ À vous de lire (mai)
- ▶ La Journée internationale de l'enfant africain (16 juin)
- ▶ La Fête de la musique (21 juin)
- ▶ Le concert Franco-Tempo (septembre)
- ▶ La Fête du livre (octobre)
- ▶ Le Festival des Films d'Afrique (novembre)
- ▶ Le marché de Noël (décembre)
- ▶ Le défilé de mode annuel

ANNEXE 3 Le centre culturel franco-nigérien Jean Rouch

Le Centre culturel franco-nigérien est une institution binationale chargée de diffuser la culture française et francophone sous toutes ses formes et de promouvoir l'expression artistique et culturelle contemporaine du Niger par la formation et la professionnalisation de ses acteurs et le soutien à la création et la diffusion. Le CCFN, placé sous la double tutelle du Ministère nigérien chargé de la culture et du Ministère français des Affaires étrangères est administré par un conseil paritaire.

Ses deux établissements de Niamey et Zinder offrent les deux plus importantes médiathèques publiques du Niger : sections adulte et jeunesse, centre de ressources documentaires, fonds Niger, espaces presse nationale et internationale... sont fréquentés par un large public.

Avec son Centre d'Enseignement du Français, le Ccfn de Zinder propose une large palette de cours : français langue étrangère (FLE), informatique, soutien scolaire et préparation aux examens, alphabétisation et cours pour déscolarisés...

Le CCFN s'attache à soutenir la création nigérienne sous toutes ses formes : musique, danse, théâtre, arts plastiques, photographie, cinéma, écriture...

Instrument du dialogue culturel franco-nigérien, Il met en œuvre des résidences de création entre des équipes artistiques nigériennes et françaises.

Ces activités nourrissent une programmation régulière et pour tous publics : spectacles de théâtre et de danse, concerts, expositions artistiques et scientifiques, séances de cinéma, conférences et animations s'enchaînent toute l'année avec des artistes nigériens et français mais aussi d'Afrique de l'Ouest, et d'au-delà.

Le CCFN Jean Rouch de Niamey dispose :

- d'une médiathèque de 900m²
- d'un théâtre de plein air de 400 places
- d'un hall d'exposition
- d'un amphithéâtre de 67 places
- d'un petit auditorium de 80m²
- d'un auditorium de 120 places
- d'une paillote pour répétitions
- d'une paillote pour diffusion tout public des chaînes satellites
- d'une cafétéria

► **A Zinder** (960 kms à l'est de Niamey) l'établissement se compose de deux corps de bâtiments : le centre culturel et le centre d'enseignement du français avec son village d'artistes.

Le centre culturel dispose :

- d'un théâtre de plein air (300 places) avec écran géant pour projection cinéma
- d'une bibliothèque adulte et jeunesse
- d'un studio d'enregistrement (son numérique)
- d'une salle de répétition équipée pour orchestre
- d'un labo photo
- d'un atelier de marionnettes
- d'une paillote pour l'heure du conte
- d'une salle d'exposition
- d'une salle vidéo
- d'une paillote pour diffusion tout public
- d'une cafétéria dans les jardins

Le Centre d'enseignement et le village d'artistes bénéficient d'un espace conséquent :

- 5 salles de classe dont une réservée aux cours d'informatique
- un complexe en construction sans bois comprenant une paillote de répétition fermée (50 m²) et un bâtiment comprenant 5 chambres et salles d'eau permettant l'hébergement de 12 personnes (artistes en résidence ou étudiants de FLE en cession de formation).
- une cafétéria.

Un programme mensuel est distribué gratuitement. Des messages électroniques informant des différentes activités du centre sont régulièrement envoyés à tous ceux qui le souhaitent.

Centre Culturel Franco-Nigérien de Niamey - BP 11413

Tél. (227) 20 73 48 34 / 20 73 42 40 FAX. (227) 20 73 47 68

Site : www.ccfnjeanrouch.org Niamey

Centre culturel franco-nigérien de Zinder - BP 154

Tél/fax : (227) 20 510 535

Zinder

